

**Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et le Comité Social
des Fonctionnaires – Réduction sur l'achat de billets valables pour les
visites guidées**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 15 septembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°24), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme FARGE Patricia, Mme COTTARD Françoise, Mme AVRIL Jolanta, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à Mme Barkissa SANOKO, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme COTTARD Françoise à Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Mme AVRIL Jolanta à M. Jacques BOUDIER, Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise à Mme OUVRY Annie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que le Comité Social des Fonctionnaires (COS) de la Ville de Dieppe souhaite pouvoir proposer, aux agents municipaux bénéficiaires des avantages du COS, une réduction sur l'achat de billets valables pour les visites guidées proposées par le service Dieppe Ville d'art et d'histoire.

Cette volonté correspond tout à fait au souhait de Dieppe Ville d'art et d'histoire de sensibiliser tous les publics au patrimoine de la Ville dont les agents municipaux, qui sont peu nombreux à participer aux activités proposées par le service d'animation du patrimoine.

Le COS propose donc de mettre à disposition de ces agents des coupons de réduction de 2 € à faire valoir lors de l'achat d'un billet plein tarif des visites guidées. Les agents pourraient ainsi bénéficier d'un tarif préférentiel à 3 €- au lieu de 5 €

Le manque à gagner serait ensuite remboursé par le COS sur présentation des coupons de réduction conservés par le service Dieppe Ville d'art et d'histoire.

Il est donc proposé d'inscrire les modalités de ce partenariat dans une convention entre la Ville de Dieppe et le Comité Social des Fonctionnaires.

Considérant l'avis formulé par la commission n°5, réunie le 15 septembre 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser DVAH à accepter les coupons de réduction proposés par le Comité Social des Fonctionnaires, à destination des agents municipaux bénéficiaires des avantages du COS, selon les termes de la convention,
- d'autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Ville de Dieppe et le Comité Social des Fonctionnaires

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
